



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Réponse du Premier ministre, du ministre du Travail et du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme à la question parlementaire n° 1340 du 10 octobre 2024 de l'honorable Député Mars Di Bartolomeo et de l'honorable Député Franz Fayot.

Il appartient à SES de communiquer sur sa stratégie, y inclus l'ouverture de bureaux en-dehors de son siège social.

En tant qu'actionnaire public représenté au conseil d'administration de SES S.A., le Gouvernement en est informé.

Le Gouvernement souligne son attachement au développement à long terme et à la croissance de SES en tant qu'acteur phare de l'écosystème spatial au Luxembourg. Son siège social à Betzdorf et le nombre élevé d'employés spécialisés au Luxembourg ont toujours été et continueront à constituer un pilier fondamental de son succès.

Voilà pourquoi le Gouvernement reste engagé pour promouvoir le siège luxembourgeois de SES et son centre d'opérations à Betzdorf comme pierre angulaire de ses activités. A la demande du Gouvernement qui soutient SES dans ses efforts de faire face à un environnement global des services satellitaires en évolution profonde, la direction de SES a confirmé que le siège social au Luxembourg n'est pas remis en question et restera un des lieux de travail les plus importants de la société.

Luxembourg, le 17 octobre 2024.

Le Premier ministre,

(s.) Luc FRIEDEN